

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER
DE LA SEANCE DU MERCREDI 06 FEVRIER 2019
Salle Albert Schweitzer - Maison des Services - MUNSTER**

Sous la présidence de Monsieur Norbert SCHICKEL, Président

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures 30.

BREITENBACH

Pierre GSELL, Vice-président, Maire,

ESCHBACH-AU-VAL

Norbert SCHICKEL, Président, Maire

GRIESBACH-AU-VAL

Daniel FURTH, Vice-président, Maire

GUNSBACH

André TINGEY, Membre du Bureau, Maire
Maurice HENRY, Conseiller, Adjoint au Maire

HOHROD

Bernard FLORENCE, Membre du Bureau, Maire

LUTTENBACH

Francis KLEIN, Membre du Bureau, Maire

METZERAL

Denise BUHL, Vice-présidente, Maire, Conseillère Régionale

MITTLACH

Patrick DORDAIN, Délégué suppléant, Adjoint au Maire

MUHLBACH-SUR-MUNSTER

Patrick ALTHUSSER, Membre du Bureau, Maire

MUNSTER

Pierre DISCHINGER, Conseiller, Maire
Monique MARTIN, Vice-présidente, Adjoint au Maire, Conseillère Départementale
Jean-François WOLLBRETT, Conseiller, Adjoint au Maire
Edith HUSSER, Conseillère, Adjoint au Maire
Albert ARLEN, Conseiller, Adjoint au Maire

Antoinette STRAUMANN, Conseillère, Adjoint au Maire
Marc WIOLAND, Conseiller, Adjoint au Maire
Romy LOCHERT, Conseillère, Conseillère Municipale
Hubert ZEYSSOLFF, Conseiller, Conseiller Municipal

SONDERNACH

Jean-Jacques OBERLIN, Membre du Bureau, Maire

SOULTZBACH-LES-BAINS

Jean-Louis FEUERSTEIN, Membre du Bureau, Maire

SOULTZEREN

Christian CIOFI, Vice-président, Maire

STOSSWIHR

Michel KLINGER, Membre du Bureau, Maire
Sonia SCHUSTER, Conseillère, Adjoint au Maire

WASSERBOURG

Gilbert RUHLMANN, Membre du Bureau, Maire

WIHR-AU-VAL

Gabriel BURGARD, Membre du Bureau, Maire
Geneviève TANNACHER, Conseillère, Adjoint au Maire

Absents excusés et représentés :

Bernard ZINGLE, Membre du Bureau, Maire de MITTLACH

Absents excusés et non représentés :

Morgane ERTLE, Conseillère, Conseillère Municipale de SOULTZEREN

Absents non excusés:

./.

Ont donné procuration :

Robert GEORGE, Conseiller, Conseiller Municipal de METZERAL, *procuration à Madame Denise BUHL, Maire de METZERAL,*
Roland GIANTI, Conseiller, Adjoint au Maire de MUNSTER, *procuration à Madame Edith HUSSER, Adjoint au Maire de MUNSTER.*

Invités (sans droit de vote) :

André WEHREY, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de BREITENBACH,
Michèle SCHIRA, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire d'ESCHBACH-AU-VAL,
Gilbert MEYER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de GRIESBACH-AU-VAL, *excusé*
Charles FRITSCH, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de HOHROD, *excusé*
Bernard REINHEIMER, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de LUTTENBACH,
Mady REBERT, Déléguée suppléante, Adjoint au Maire de MUHLBACH S/MUNSTER, *excusée*
Romain BILL, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SONDERNACH, *excusé*
Philippe HANTZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire de SOULTZBACH-LES-BAINS, *excusé*
Jean-François KABUCZ, Délégué suppléant, Adjoint au Maire, *excusé.*

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL fait part des pouvoirs.

Le Conseil Communautaire désigne Madame Monique MARTIN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 décembre 2018**
2. **Communication des décisions du Bureau du 23 janvier 2019**
3. **Communication des décisions d'achat du Président et des Vice-présidents**
4. **Communication des décisions du Président dans le cadre de ses délégations**
5. **Finances**
 - 5.1. Taux d'assujettissement à la TVA de l'espace culturel St Grégoire
 - 5.2. Dispositifs bourg structurant et POCE
6. **Economie / Tourisme / Agriculture**
 - 6.1. Ecooparc : Validation des statuts et prise de capital
 - 6.2. Nomination de représentants au Syndicat mixte du Parc
 - 6.3. Mutualisation : Groupements de commandes Aires de jeux et Electricité
 - 6.4. Convention de financement 2019 de l'office de tourisme
7. **Environnement**
 - 7.1. Réseau intercommunal chaufferie au bois : rapport année 2018
 - 7.2. GEMAPI – Nomination des délégués au Comité syndical de l'EPAGE Fecht Amont
8. **Services Généraux / Personnel**
 - 8.1. Création de postes (hôtesse de vente – maintenance CNI)
 - 8.2. Recours à du personnel contractuel – CNI
 - 8.3. Contrat groupe assurance statutaire
9. **Centre Nautique Intercommunal**
 - 9.1. Abonnement promotionnel espace piscine
 - 9.2. Cours de préparation à la naissance
10. **Divers**

Retrait de 2 points : points non finalisés – débat supplémentaire

- 6.1. Ecooparc : Validation des statuts et prise de capital
- 6.2. Nomination de représentants au Syndicat mixte du Parc

Monsieur le Président, Norbert SCHICKEL, salue l'ensemble des personnes présentes et plus particulièrement Madame Denise BUHL, Conseillère Régionale, Madame Monique MARTIN, Conseillère Départementale, Monsieur Pascal VINCENT, Comptable du Trésor, la presse et le personnel.

Les membres du conseil donnent leur accord pour le retrait des points à l'ordre du jour.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2018

Le procès-verbal, expédié à tous les délégués, est commenté par le Président.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance publique du 19 décembre 2018 est adopté.

POINT 2 – COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU DU 23 JANVIER 2019

DECISION N° 2019/001

FINANCES

Convention de financement Coup d'Pouce

Depuis 2008 existe au niveau de la Vallée de Munster une boutique alimentaire. Cette structure propose aux personnes en difficulté un accompagnement donnant accès à un système d'approvisionnement de proximité en produits de première nécessité contre versement d'une participation financière modique (10 % minimum du prix du produit) mais également en contrepartie de l'affectation du différentiel au règlement d'une charge (loyer, facture d'électricité) ou d'une dette. Par ailleurs, la structure propose des échanges de savoir-faire et des ateliers thématiques visant à associer les bénéficiaires à leur parcours d'insertion (cuisine économique, gestion du budget,...). A signaler que depuis 2015, la boutique Coup d'Pouce est installée à l'espace Blanche Hartmann, ces locaux sont gracieusement mis à disposition par la Ville de Munster. La CC qui apporte annuellement 15 000 euros reste le soutien principal de cette association en contribuant à 1/3 de son budget puis vient la CAF qui apporte 10 000 euros. Le conseil départemental a réduit son soutien depuis quelques années à 6 650 euros et la région n'intervient plus. Le budget prévisionnel de l'association pour l'année 2019 est de 46 900 euros.

En 2017, 204 personnes ont été suivies par Coup d'Pouce.

Il est rappelé l'action « jus de pomme » qui est menée par l'association, Monsieur CIOFI invite les communes à proposer ce jus de pomme aux convives lors des différentes réceptions communales.

Au vu du rapport d'activité,

Conscient des difficultés sociales d'une partie de la population de la vallée et soucieux de soutenir une démarche d'insertion plaçant le bénéficiaire au cœur du dispositif d'aide,

Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

LE BUREAU, Après en avoir délibéré DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une aide annuelle de 15.000 € à l'association en charge de la Boutique "Coup d'Pouce" pour les années 2019, 2020 et 2021.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de financement 2019-2021.
- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires seront inscrits à l'article 6574 du budget général.

DECISION N° 2019/002**FINANCES****Subvention Maison Albert Schweitzer**

La construction de l'extension de la maison Albert Schweitzer de Gunsbach est en cours. Il est rappelé que la CCVM en septembre 2017 a déjà acté une subvention d'investissement à hauteur de 50 000 € pour les travaux. L'association est encore à la recherche de donateurs pour la soutenir et a lancé l'action « Soutenez-nous, ça vaut un clou ! ». Les donateurs peuvent acheter un clou de voirie en bronze de 10 cm de diamètre, gravé à leur nom, qui sera apposé sur la voie d'accès publique au nouveau bâtiment.

Le coût d'un clou avec le blason de la CCVM est estimé à 290 euros.

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré
DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 290 euros à l'Association Internationale Schweitzer Lambaréné (AISL) pour le financement d'un clou à l'effigie de la CCVM.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 2019/003**FINANCES****Subvention 2018 à l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster**

L'office de tourisme et la CC Vallée de Munster sont liés par une convention de financement et d'objectifs. Celle-ci prévoit que le montant de la subvention annuelle est ajusté en fonction du montant des frais de personnel mutualisés. Au vu des documents produits par l'association, la subvention 2018 est portée à 332 020 euros.

Pour mémoire, la CC avait versé une subvention de 305 000 € à l'OTVM en 2017 et réglé une facture de mise à disposition de personnel sur une présence de 7 mois sur 2017 à raison de 15 200 euros.

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré, Pierre GSELL – Norbert SCHICKEL – Denise BUHL – Bernard ZINGLE – Christian CIOFI – André TINGEY ne prenant pas part au vote**

DECIDE :

- **D'ACTER** que la subvention 2018 de l'OTVM est portée exceptionnellement à 332 020 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

DECISION N° 2019/004

AGRICULTURE – MAISON DU FROMAGE

Convention d'occupation précaire pour l'étable

Le site de la *Maison du Fromage – Vallée de Munster* (MDF) comprend différents éléments qui sont indépendants de l'équipement principal constitué par la MDF. C'est le cas notamment du pré qui entoure le corps de bâtiments structurants de la MDF et de l'étable adjacente. Leur mise à disposition avait été confiée par convention précaire à la « *SAS la Maison du Fromage de la Vallée de Munster* ».

Suite à la résiliation de cette convention effectuée par Mmes Estelle et Martine WEHREY, gérantes de la *SAS la Maison du Fromage de la Vallée de Munster*, avec effet du congé au 30 juin 2018, une démarche a été organisée pour trouver un nouvel occupant qui s'engage également à participer à l'animation du site de la MDF et en particulier à poursuivre la présence d'animaux de la ferme tout au long de l'année.

Trois candidats ont fait part de leur intérêt et deux d'entre eux ont répondu à la consultation. C'est l'EARL du Meierhof gérée par les frères SCHUBNEL à Griesbach-au-Val qui a fait une proposition la plus en adéquation avec les attentes de la CCVM. Leur proposition prend en considération l'intérêt pédagogique pour les visiteurs de la MDF, le respect de la qualité paysagère globale du site et les conditions économiques de la mise à disposition des biens. Ces différents éléments ont été intégrés dans la rédaction du projet de nouvelle convention précaire.

Ainsi, s'agissant des conditions financières de la convention, l'EARL du Meierhof prendra à sa charge les frais de fonctionnement relatifs à l'occupation des biens mis à disposition et réglera le paiement d'une redevance mensuelle. Pour mémoire, les services de France Domaine avaient établi an date du 07/09/2016 une évaluation de la valeur locative d'un montant de 658 € mensuel assortie d'une marge de 10%.

Compte tenu du caractère précaire de la mise à disposition et de l'effort d'animation du site consenti par les gérants de l'EARL du Meierhof, il est proposé de retenir une redevance mensuelle à hauteur de 500 € HT.

Enfin, une rencontre préalable entre le délégataire de la MDF, l'occupant du pré et de l'étable pressenti et la CCVM a été organisée en fin d'année 2018 pour vérifier les attentes respectives et la complémentarité des activités de chacun.

Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,

Vu le projet de convention et l'annexe n°1 ci-joint,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré
DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention d'occupation précaire et l'annexe n°1 au profit de l'EARL du Meierhof pour la mise à disposition du pré et de l'étable sis à proximité immédiate de la Maison du Fromage – Vallée de Munster.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'occupation précaire et à effectuer tous actes et formalités nécessaires à la prise d'effet et à l'exécution de la convention précaire.

DECISION N° 2019/005

ENVIRONNEMENT

Eco DDS – continuité du service enlèvement déchets ménagers spéciaux

L'organisme Eco DDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages) n'a pas obtenu le renouvellement de son agrément au 1^{er} janvier 2019. Par conséquent le dispositif de collecte mis en place par Eco DDS a été interrompu le 17 janvier dernier.

La CCVM n'a pas souhaité retirer du Centre de Valorisation les contenants faisant partie du périmètre Eco DDS, afin de maintenir ce service sans perturber les réflexes et habitudes de tri des opérateurs et administrés.

Notre prestataire ALSADIS continue à procéder à l'enlèvement des contenants, mais la prise en charge financière de cette collecte incombe désormais à la CCVM. Une refacturation sera faite par la suite à Eco DDS une fois la nouvelle convention signée.

*Vu la délibération du 6 avril 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau,
Vu l'article L 5211-10 du CGCT,*

Vu que la majorité des membres en exercice sont présents, le Bureau peut délibérer de façon valide.

**LE BUREAU,
Après en avoir délibéré
DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la prise en charge temporaire par la CCVM des enlèvements de déchets ménagers spéciaux
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge du dossier à signer la convention à intervenir avec Eco DDS dès que leur agrément sera renouvelé.

POINT 3 – COMMUNICATION DES DECISIONS D'ACHAT DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Sur la base des compétences déléguées par le Conseil dans la délibération du 6 avril 2004, l'exécutif intercommunal a procédé aux achats suivants :

PERIODE DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2018 – Budget Général

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSA	VONTHRON	Novembre 2018 Remplacement roulements moteur sur CTA CCVM	1565	324,31 €

BLE	SARL ALSACE MICRO SERVICES	Acquisition écran LED 32	1566	360,00 €	
	SUPER U	Acquisition Console PS4 pour Espace Jeunes	1573	349,99 €	
	EUROSPECTACLES	Pont scénique pour ECSG	1594	8 103,60 €	
	BRUNN	Acquisition Réfrigérateur pour Espace Jeunes	1634	129,00 €	
FOURNITURES	LOULIK SAS	Novembre 2018 Fournitures administratives pour RASED	1547	179,50 €	
	ALSACE BURO SERVICES	Novembre 2018 Fournitures pour RASED	1548	173,44 €	
	LIGUE CONTRE LE CANCER DU 68	Fourniture panneaux "Espaces sans tabac"	1549	49,50 €	
	VAL LOC	Novembre 2018 Fourniture petits équipements	1560	187,96 €	
	MARCHE AUX AFFAIRES	Décembre 2018 Fournitures "Vivement mercredi" et décoration de Noël Espace Jeunes	1574	47,71 €	
	Librairie CARPE DIEM	Achat livres spectacles scolaires à ECSG	1604	44,24 €	
	Librairie CARPE DIEM	Achat albums pour spectacle "Une Lune entre deux Maisons" à ECSG	1605 - 1606	125,57 €	
	Librairie CARPE DIEM	Achat livres spectacles "Une lune entre deux Maisons à ECSG	1607	6,37 €	
	ONF ENERGIE	Octobre, novembre 2018 Fourniture plaquettes bois	1614	2 021,36 €	
	SUPER U	Novembre 2018 Alimentation CCVM, Assainissement, Economie	1615	265,92 €	
	BRUNN	Octobre 2018 Fourniture tresse AV Teflon fil joint	1616	37,75 €	
	BRICONAUTES	Novembre 2018 Achat fournitures pour ECSG COSEC centre de Val et CCVM	1618	242,79 €	
	SARL HEINTZ Serrurerie	Octobre 2018 Reproduction clés pour COSEC et ECSG	1619	619,68 €	
	SUPER U	Animations Petites vacances Toussaint Fournitures intervenants Espace Jeunes	1636	128,80 €	
	CPCV - Organisme de formation	Frais alimentation formation BAFA	1637	1 040,00 €	
	CORA	Animations Petites vacances Toussaint Fournitures CORA Espace Jeunes	1638	35,99 €	
	Librairie CARPE DIEM	Décembre 2018 Fourniture Espace Jeunes et Bureau animations Jeunes	1639	50,90 €	
	SBC Info télécom	Décembre 2018 Fournitures pour Espace Jeunes	1640	79,92 €	
	SARL GUIHARD	Décembre 2018 Fourniture tampon logo CCVM	1648	43,07 €	
	UGAP	Novembre 2018 Fournitures administratives CCVM	1649	66,26 €	
	SUPER U	Décembre 2018 Frais alimentation ECSG Spectacle et réunions CCVM	1660	61,82 €	
	SUPER U	Décembre 2018 Fournitures "vivement samedis"	1661	21,67 €	
	TACC	Décembre 2018 Fourniture lampe Osram XBO pour vidéoprojecteur à ECSG	1668	1 297,20 €	
	SUPER U	Décembre 2018 Frais alimentation réunion CC asst et autres fournitures	1683	264,34 €	
	SCHMIDT GARAGE	Octobre à décembre 2018 Carburant véhicule CCVM Partner	1689	72,00 €	
	SCHMIDT GARAGE	Septembre à décembre 2018 Carburant véhicule CCVM Mercedes	1690	71,13 €	
	SCHMIDT GARAGE	Novembre, décembre 2018 Carburant véhicule CCVM	1701	73,83 €	
	VAL LOC	Décembre 2018 Carburant	1702	25,00 €	
	BRICONAUTES	Décembre 2018 Fournitures pour COSEC et CCVM	1703	301,11 €	
	SERITAIR	Fourniture 2000 sacs pour le tri	1704	3 000,00 €	
	PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLE	CLUB DES ENTREPRENEURS	16 10 2018 Frais de réception réunion du Club	1557	152,00 €
		MAURER BOULANGERIE	07 12 2018 Frais de réception réunion Contrat de Ruralité	1558	23,00 €

JOURNAL DES SPECTACLES	Décembre 2018 Annonce spectacles à ECSG	1562	219,00 €
Commune de SOULTZEREN	2018 Frais de ramassage des ordures ménagères	1567	2 600,00 €
BLOC AND WALL SALLE ESCALADE	Animations Petites vacances Toussaint entrées Espace Jeunes	1575	120,00 €
DEKRA Munster	Novembre 2018 Contrôle technique véhicule Mercedes	1621	70,00 €
PUB SERVICES COMMUNICATION	Octobre 2018 Distribution Bulletin Intercommunal	1629	554,28 €
CPCV - Organisme de formation	Frais formation BAFA	1637	1 300,00 €
GEP SLA	Ecole de Sports et Arts 2018 2019 Théâtre Elisabeth HINCKER-JAEGLE	1652 - 1653	784,94 €
JOURNAL OFFICIEL	12 12 2018 Publication avis attribution marché Assurances	1664	540,00 €
L'ALSACE	13 12 2018 Publication avis attribution marché Assurances	1665	524,16 €
LA MAISON DU FROMAGE	13 12 2018 Frais de réception service déchets	1666	308,30 €
LA MAISON DU FROMAGE	19 12 2018 Plateau fromage pour Conseil Communautaire	1667	47,11 €
LEFRANC Imprimerie	Décembre 2018 Impression guide du tri et cartes avis de passage	1684	2 001,30 €
Caves de TURCKHEIM	19 12 2018 Frais de réception pour Conseil Communautaire	1696	92,34 €
BOUCHERIE LA PIERRE ROUGE	19 12 2018 Frais de réception pour Conseil Communautaire	1697	906,00 €
KUNEGEL	10 12 2018 Transport scolaire vers l'ECSG	1720	735,00 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2018 – Budget Centre Nautique Intercommunal

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
MATERIEL AMORTISSABLE	AMPLITUB S	Acquisition enceinte portative	527	549,48 €
FOURNITURES	RESEAU COCCI	Novembre 2018 fourniture produit entretien	507 - 508	1 191,48 €
	ENTREPRISE PAPIER SARL	Novembre 2018 fourniture palmes caoutchouc Equina	509	443,02 €
	SANISITT	Fourniture compteur eau et joint	510 - 543	607,17 €
	SCHMIDT GARAGE	Septembre, octobre, novembre 2018 carburant véhicule CNI	518	321,01 €
	BRICONAUTES	Novembre 2018 fourniture petit équipement	519	109,95 €
	BRUNN	Décembre 2018 fourniture petit équipement	520	35,05 €
	CREDIT MUTUEL MOBILE	Fourniture téléphone mobile technicien	521	85,97 €
	SUPER U	Décembre 2018 Frais alimentation et fournitures d'entretien	533	335,02 €
	CHEMOFORM France	Décembre 2018 produit de traitement	534	1 622,04 €
	DINOTEC	Décembre 2018 fourniture petit équipement	535	1 109,02 €
	EGLINSDOERFER	Décembre 2018 fourniture petit équipement	536	220,16 €
	WURTH	Décembre 2018 fourniture petit équipement	537	320,33 €
	BRICONAUTES	Décembre 2018 fourniture petit équipement	542	27,03 €
RECHERCHES	CENTRE ANALYSE ET RECHERCHES	Octobre, novembre, décembre 2018 analyse de l'eau	511 - 525 - 544	1 047,64 €

ART DES JARDINS	Octobre 2018 étalement terre végétale	523	422,04 €
BRUNN	Décembre 2018 Entretien et réparation canalisation	524	242,56 €
EURL FOURES MENUISERIE	Entretien traverses bois passerelle extérieure	538	720,00 €
STIHLE SAV	Décembre 2018 révision 2 disconnecteurs plancher chauffant	539	232,20 €

PERIODE DU 1er AU 31 DECEMBRE 2018 – Budget Assainissement

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX				
FOURNITURES	SCHMIDT GARAGE	Fourniture carburant	143	58,00 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	DEKRA Munster	Novembre 2018 Contrôle technique véhicule 207	134	73,00 €
	SCHMIDT GARAGE	Décembre 2018 entretien réparation véhicule 207	142	200,14 €
	ASCOMADE	Réunion ANC Grand Est	144	50,00 €

PERIODE DU 1^{er} AU 31 DECEMBRE 2018 – Budget Chaufferie Bois

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
FOURNITURES	ONF ENERGIE	Septembre Octobre Novembre 2018 Fourniture plaquettes bois	59-66	13 724,56 €

PERIODE DU 1er AU 31 DECEMBRE 2018 – Budget Maison du Fromage

	FOURNISSEUR	OBJET	N° MANDAT	MONTANT
TRAVAUX	GUHRING TOITURES	Installation garnitures cuivre dessous bardage	35	1 425,60 €
PRESTATIONS DE SERVICE ET INTELLECTUELLES	GUHRING TOITURES	Réparation toiture	37	1 429,00 €

POINT 4 - COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Etude eau – assainissement et levés topographiques

Monsieur le Président expose que dans le cadre de sa délégation il a signé un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les relevés topographiques au cabinet Berest pour un coût de 18 685 €HT. Cette dépense est à imputer sur le budget général 2019.

Le cabinet serait ainsi chargé de préparer les dossiers de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de détection et de levé topographique, aider à la dévolution des marchés et suivre l'exécution des prestations.

Il est rappelé que dans le cadre de la réflexion sur une éventuelle prise de compétence assainissement et eau, la nécessité de disposer des relevés topographiques pour connaître l'implantation exacte des ouvrages a été mise en exergue. Le financement de ces relevés incomberait normalement aux communes mais compte tenu des situations financières très disparates des collectivités membres et des délais, il semble opportun que la CCVM assure la maîtrise d'ouvrage de ces opérations de relevés. La question du financement de ces frais liés aux relevés topographiques eau et assainissement a été soumise aux services de la Préfecture. La préfecture nous a indiqué que s'agissant d'une étude perspective sur une compétence éventuelle à venir et des frais inhérents à celle-ci, le budget général était le plus indiqué pour supporter les dépenses liées aux relevés topographiques mais également les frais liés à l'étude PIM – Berest- Fidal.

Aussi, les frais d'études PIM seront inscrits au budget général de la collectivité, de même que les frais liés aux levés topographiques. La question de la répartition du financement des frais topographiques entre la CCVM et les communes membres pourra être discutée ultérieurement.

POINT 5 - FINANCES

5.1. Coefficient d'assujettissement à la TVA à l'Espace Culturel Saint-Grégoire

Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente

Par délibération du 15 juin 2016, la Communauté de Communes a décidé d'assujettir à la TVA les activités de location de salles de l'espace culturel St Grégoire et la redevance cinéma à compter du 1^{er} janvier 2015. Conformément à la réglementation, l'intercommunalité doit préciser le coefficient d'assujettissement des dépenses relevant de l'espace culturel pour l'année 2018 avant le 25 avril 2019. La régularisation de TVA déductible n'étant à faire que si l'évolution du coefficient d'une année sur l'autre excède 5 points. Pour l'année 2017, le coefficient d'assujettissement était de 35%.

Compte tenu des recettes commerciales réalisées en 2018 : 9 734,87 € par rapport aux recettes totales de l'équipement 25 268,37 €, le coefficient d'assujettissement à la TVA est de 38.53% arrondi à 39% au titre de l'année 2018.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE PRECISER** que pour l'année 2018, le coefficient d'assujettissement des dépenses relevant de l'espace culturel St Grégoire est de 39%.
- **DE PRECISER** que compte tenu de la variation de 3.53 points entre 2017 et 2018, il n'est pas opéré de régularisation.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

5.2. Dispositifs Bourg structurant et POCE

Point présenté par Denise BUHL, Vice-présidente

La Région Grand Est, au fur et à mesure de ses réflexions et de ses analyses, a mis en place différents dispositifs en fonction des problématiques des territoires qui la composent. Ces dispositifs visent à apporter un soutien adapté et concerté avec les acteurs locaux.

Le territoire de la vallée de Munster pourrait pleinement s'inscrire dans deux types de dispositifs créés par la Région Grand Est : la « Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural (BSMR) » et le « Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) ».

Avec le dispositif BSMR, la Région propose un soutien aux bourgs structurants en milieu rural en perte d'attractivité en les aidant à développer ou à rétablir des fonctions de centralité et à améliorer le cadre de vie. La ville de Munster est répertoriée dans la liste des 80 bourgs structurants éligibles au dispositif BSMR. Associant l'échelle intercommunale et favorisant la mutualisation des moyens de la commune et de l'EPCI, les projets doivent bénéficier à l'ensemble des habitants ainsi qu'à l'économie locale du bourg et de tout son bassin de vie.

La condition première pour bénéficier de ce dispositif est de définir une stratégie globale de redynamisation du territoire concerné et de son bourg-centre. Le dossier de présentation de la demande de démarche BSMR doit comprendre un diagnostic territorial, une stratégie définissant les axes et les actions préconisées et une description de la gouvernance entre la Ville de Munster et la CCVM et la mobilisation des forces vives du territoire.

L'enveloppe globale maximale du dispositif est de 500 000 €. Ce dispositif BSMR pourra intervenir sur les trois principaux axes suivants :

1. Le soutien aux investissements structurants identifiés dans le projet global et concourant au renforcement des fonctions de centralité (équipements de centralité, aménagement urbanistique et paysager) ;
2. Le soutien au renforcement du tissu commercial du bourg structurant ;
3. Le soutien bonifié aux opérations collectives de rénovation de l'habitat en milieu rural.

La Région apporte une aide financière pour la réalisation de l'étude stratégique de redynamisation (40% du coût ht plafonnée à 40.000 €).

Le dispositif POCE est un contrat de partenariat passé entre la Région et un territoire volontaire qui décident d'agir ensemble de façon concertée et complémentaire pour répondre aux besoins du territoire concerné et de ses entreprises. Cet outil est issu de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui vise à relever les défis de la compétitivité, de la modernisation des outils de production, de l'emploi et de l'accroissement de la valeur ajoutée sur la Région Grand Est et ses territoires.

Le POCE est signé pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2021 et il est révisable en cours de contractualisation si nécessaire.

Il constitue le lieu privilégié de dialogue et de coopération entre l'EPCI et la Région et il identifie des actions structurantes en termes de développement économique et d'innovation. Pour ce faire, les principes de fonctionnement et d'éligibilité du POCE sont :

- Répondre aux besoins du territoire en s'appuyant sur un diagnostic de la situation économique du territoire et un état des lieux des équipements ;

- Valoriser les atouts et la valeur ajoutée du territoire ;
- Optimiser l'offre d'équipements et de service aux entreprises ;
- Maximiser ensemble l'effet-levier commun au service de l'économie et de l'innovation territoriale ;
- Permettre aux EPCI d'octroyer des aides directes aux entreprises ou aux accompagnateurs d'entreprises en complément d'aides ou régimes définis par la région au titre du SRDEII.

La démarche POCE repose également sur la mobilisation des différents acteurs économiques et sur la coordination des intervenants.

Pour bénéficier de ces deux dispositifs, il est proposé de faire appel à un prestataire spécialisé afin d'aider la CCVM et la Ville de Munster à établir le diagnostic territorial, définir leurs stratégies BSMR et POCE et élaborer les programmes d'actions opérationnels. L'étude comportera les deux volets, de nombreux projets d'action des deux dispositifs étant communs ou complémentaires (2^e tranche d'OCM, mise en valeur de la place du marché de Munster...).

Monsieur Jean-François WOLLBRETT souligne que des études ont déjà été faites et qu'il serait bienvenu de ne pas refaire ce qui a déjà été fait. La mission du cabinet d'études devra consister en une synthèse des études existantes ou d'apporter des choses innovantes.

Madame Denise BUHL confirme que l'idée est bien de reprendre et de structurer les études et diagnostics déjà effectués de part et d'autre. Monsieur le Président ajoute que l'objet de cette mission est d'aboutir à une meilleure structuration du diagnostic du territoire et d'approfondir la construction des projets d'avenir.

Madame Denise BUHL indique que pour le moment, seuls deux dispositifs POCE ont été signés au niveau du Haut-Rhin et qu'il serait dommage pour la Vallée de ne pas en profiter.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE S'ENGAGER** sur l'élaboration de la stratégie de « Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural (BSMR) » en étroite collaboration avec la Ville de Munster, le bourg structurant du territoire de la CCVM.
- **DE S'ENGAGER** sur l'élaboration du « Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) » pour la vallée de Munster.
- **DE LANCER** une consultation pour la réalisation de l'étude préalable chargée de définir les deux stratégies de développement BSMR et POCE, de nombreux projets d'actions des deux dispositifs étant communs ou complémentaires.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la démarche d'élaboration de ces deux dispositifs, notamment auprès de la Région Grand Est et de la Ville de Munster, et à réaliser toutes formalités utiles.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Région Grand Est pour la réalisation de cette étude préalable dans le cadre des deux dispositifs BSMR et POCE.

POINT 6 – ECONOMIE / TOURISME / AGRICULTURE

Monsieur le Président informe l'assemblée que nous avons eu un accord pour une seconde tranche d'OCM dans le cadre du FISAC. Nous recherchons actuellement l'adhésion au dispositif des autres partenaires (Région notamment).

6.1. Ecooparc

Point reporté au prochain Conseil Communautaire : point non finalisé – débat supplémentaire

6.2. Nomination de représentants au Syndicat Mixte du Parc

Point reporté au prochain Conseil Communautaire : point non finalisé – débat supplémentaire

6.3. Mutualisation – Groupement de commandes

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

6.3.1. Aires de jeux

Il est proposé de constituer un groupement de commandes relatif aux créations et rénovations d'aires de jeux entre la commune d'Eschbach-au-Val, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Montagne et la CCVM.

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération et sont assurées par la CCVM.

Les frais de publicité sont répartis à parts égales entre les membres du groupement.

Un titre de recettes sera émis par la CCVM auprès des membres du groupement pour récupérer les frais avancés dans le cadre de la procédure.

Le coordonnateur se fera uniquement rembourser les éventuels frais d'avocats non pris en charge par l'assurance protection juridique, en cas de contentieux lié à la passation du marché, et cela au prorata du montant du marché de chaque membre.

Ces explications apportées,
Vu le projet de convention,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes relatif aux créations et rénovations d'aires de jeux.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commande, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6.3.2. Electricité

Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre les communes de Breitenbach, Eschbach-au-Val, Griesbach-au-Val, Gunsbach, Hohrod, Metzeral, Mittlach, Muhlbach-sur-Munster, Munster, Soultzbach-les-Bains, Soultzeren, Wihr-au-Val, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, l'Association de Gestion de la Petite Enfance de la Vallée de Munster et la CCVM en vue de la passation d'un accord cadre pour satisfaire aux besoins d'approvisionnement en électricité des membres. La durée de la convention est de 4 ans.

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération et sont assurées par la CCVM.

Les frais afférents à la mission d'assistance à maître d'ouvrage (12.500 € HT) seront supportés par les membres du groupement au prorata des consommations annuelles de référence 2018.

Les frais de publication (avis d'appel public à la concurrence, avis d'attribution) seront supportés par les membres du groupement : coût total en €TTC divisé par 15.

Un titre de recettes sera émis par la CCVM auprès des membres du groupement pour récupérer les frais avancés dans le cadre de la procédure.

Le coordonnateur se fera uniquement rembourser les éventuels frais d'avocats non pris en charge par l'assurance protection juridique, en cas de contentieux lié à la passation du marché, et cela au prorata du montant du marché de chaque membre.

Conformément à l'article L 1414-3.II du CGCT, la CAO compétente pour l'attribution des marchés correspondants sera, le cas échéant celle du coordonnateur.

Ces explications apportées,
Vu le projet de convention,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet la fourniture d'électricité entre les communes de Breitenbach, Eschbach-au-Val, Griesbach-au-Val, Gunsbach, Hohrod, Metzeral, Mittlach, Muhlbach-sur-Munster,

Munster, Soultzbach-les-Bains, Sultzeren, Wihr-au-Val, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, l'Association de Gestion de la Petite Enfance de la Vallée de Munster et la CCVM.

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commande, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6.4. Convention de financement 2019 Office de Tourisme Vallée de Munster *Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président*

Monsieur le Président souhaite au préalable rendre hommage à Nicole BEZU, disparue subitement à la fin du mois de décembre. Il salue son investissement et son dynamisme au sein de l'Office de Tourisme afin de mettre en valeur la Vallée de Munster. Monsieur Pierre GSELL, en tant que Président de l'Office de Tourisme, s'associe à cet hommage et souligne son enthousiasme, sa capacité à fédérer et à créer des relations de confiance avec le tissu économique et associatif de la Vallée. N'étant pas originaire de la Vallée, elle faisait pourtant désormais partie des figures incontournables du territoire.

Dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement pour l'année 2019, la Communauté de Communes confie à l'Office de Tourisme de la vallée de Munster les missions suivantes :

- assurer l'accueil et l'information touristique
- coordonner toutes les activités du tourisme dans la vallée
- susciter, harmoniser et organiser l'animation touristique de la vallée en toute saison
- assurer la promotion de la vallée et la commercialisation des produits touristiques
- contribuer à la mise en valeur des richesses naturelles et culturelles de la vallée
- étudier et réaliser toute mesure contribuant à accroître l'activité touristique.

Pour réaliser à bien les missions confiées, une somme de 305 000 € est affectée à l'OTVM (montant identique à 2018). Une subvention complémentaire sera versée sur présentation des frais engagés au titre de la mise à disposition de personnel. Le versement se fait selon un échéancier, le solde de 55 000 € est versé avant le 15 juillet 2020 en fonction du bilan financier de l'association et de l'exécution des missions confiées.

Ces explications apportées,

Les membres du CA de l'OTVM ne prennent pas part au vote : Pierre GSELL – Bernard FLORENCE – Norbert SCHICKEL – Denise BUHL – Bernard ZINGLE – Christian CIOFI – Geneviève TANNACHER – André TINGEY – Jean-François WOLLBRETT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de financement 2019 entre la CCVM et l'OTVM.

- **DE PRECISER** que les crédits budgétaires seront prévus au budget général 2019 et que le 1er versement pourra avoir lieu avant le vote du budget général.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 7 - ENVIRONNEMENT

7.1. Réseau intercommunal Chauffage Bois – Rapport année 2018

Point présenté par Daniel FURTH, Vice-président

Depuis 2015, le réseau intercommunal de chaleur bois dessert le centre nautique et la maison de retraite « Foyer du Parc » dans le cadre d'une régie. Le rapport d'activité de la régie chauffage intercommunale au bois a été réalisé et il est proposé au Conseil Communautaire d'en prendre connaissance.

Ces explications apportées,
Vu l'avis du conseil d'exploitation du 28 janvier 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport 2018 du réseau intercommunal de chaleur bois.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de réaliser toutes formalités utiles.

7.2. GEMAPI – Nomination des délégués au Comité Syndical de l'EPAGE Fecht Amont

Point présenté par Daniel FURTH, Vice-président

Il a été décidé, en réunion de Conseil Communautaire du 31 janvier 2018, d'adhérer au Syndicat Mixte de la Fecht Amont et d'approuver les nouveaux statuts permettant la transformation du Syndicat Mixte en EPAGE.

Ces nouveaux statuts mentionnent notamment la désignation par la CCVM de délégués titulaires et suppléants au sein du Comité Syndical de l'EPAGE Fecht Amont au nombre de 6 titulaires et 6 suppléants, soit un représentant par commune membre du Syndicat Mixte.

Pour mémoire les communes concernées sont : BREITENBACH-HAUT-RHIN, ESCHBACH-AU-VAL, HOHROD, LUTTENBACH-PRES-MUNSTER, METZERAL, MITTLACH, MUHLBACH-SUR-MUNSTER, SONDERNACH, SOULTZBACH-LES-BAINS, SOULTZEREN, STOSSWIHR et WASSERBOURG.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE DESIGNER** les délégués titulaires et suppléants suivants pour représenter la Communauté de Communes au Comité syndical de l'EPAGE Fecht Amont :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
FURTH Daniel, Griesbach-au-Val	GEORGE Robert, Metzeral
TINGEY André, Gunsbach	WOLLBRETT Jean-François, Munster
DISCHINGER Pierre, Munster	STRAUMANN Antoinette, Munster
HUSSER Edith, Munster	GIANTI Roland, Munster
SCHUSTER Sonia, Stosswihr	ERTLE Morgane, Soultzeren
BURGARD Gabriel, Wihr-au-Val	TANNACHER Geneviève, Wihr-au-Val

POINT 8 – SERVICES GENERAUX

8.1. Création de postes d'agent permanents

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

8.1.1. Centre nautique intercommunal – Hôte(sse) de vente et d'accueil

Après la mise à disposition d'un agent administratif au SM pour assurer la partie administrative, financière et ressources humaines, l'agent administratif de l'accueil de la CCVM est amené à assurer une partie de son temps de travail au service comptabilité (50%). Pour assurer la continuité du service accueil de la CCVM, un agent administratif du CNI est redéployé au sein des effectifs des services administratifs de la CCVM.

Il est donc nécessaire de procéder à l'embauche d'un(e) hôte(sse) de vente et d'accueil au CNI avec des missions complémentaires de commercialisation et communication.

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu le budget de la collectivité territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le CDGFPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent d'hôte(sse) de vente et d'accueil au CNI relevant du grade d'adjoint administratif à temps complet est rendue nécessaire pour assurer la continuité du fonctionnement du Centre Nautique Intercommunal ;

Monsieur Jean-François WOLLBRETT demande s'il s'agit réellement d'une création de poste. Monsieur le Président répond qu'il s'agit d'une création de poste au sein de la CCVM,

car le poste vacant fait partie des effectifs du Syndicat Mixte, mais dans les faits il ne s'agit que du remplacement d'un poste ouvert.

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE CREER** à compter du 01/02/2019 au tableau des effectifs un poste permanent d'hôtesse de vente et d'accueil relevant du grade d'adjoint administratif territorial à temps complet. Ce poste comprend notamment les missions suivantes :
 - Accueil physique et téléphonique des clients du CNI – renseignements conseils
 - Vente des produits proposés – gestion et tenue de caisse
 - Développement offres et produits
 - Suivi commercial
 - Communication réseaux sociaux
 - Travaux administratifs et divers.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire. L'agent bénéficiera également du régime indemnitaire instauré auprès de la CCVM.
- **DE PROCEDER** à la déclaration de création de poste auprès du CDGFPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité territoriale.

8.1.2. Centre nautique intercommunal – Technicien(ne) de maintenance

Suite au redéploiement de l'agent de maîtrise à la chaufferie et patrimoine immobilier (50%) et au nouveau service assainissement (50%) il est proposé l'embauche d'un technicien(ne) de maintenance piscine pour seconder le technicien du CNI.

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu le budget de la collectivité territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;

Vu le modèle de délibération proposé par le CDGFPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent de maintenance technique au CNI relevant de la filière technique à temps complet est rendue nécessaire pour assurer la continuité du fonctionnement du Centre Nautique Intercommunal ;

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE CREER** à compter du 01/02/2019 au tableau des effectifs un poste permanent de maintenance technique relevant, selon les résultats et besoins après recrutement, du grade soit d'adjoint technique, soit d'agent de maîtrise ou de technicien territorial à temps complet. Ce poste comprend notamment les missions suivantes :
 - Maintenance techniques des équipements et installations
 - Analyses et contrôles
 - Entretien courants
 - Missions secondaires : entretien et maintenance des installations et réseaux eau potable et assainissement et patrimoine immobilier intercommunal.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire. L'agent bénéficiera également du régime indemnitaire instauré auprès de la CCVM.
- **DE PROCEDER** à la déclaration de création de poste auprès du CDGFPT du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité territoriale.

8.2. Recours à du personnel contractuel – CNI

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Pour assurer la continuité du fonctionnement du centre nautique, le Président doit faire appel à du personnel contractuel au courant des mois de janvier et février 2019.

Le tableau ci-dessous détaille la nature et la durée des contrats à conclure :

Emploi/Grade	Motif du recrutement	Durée	Rémunération indiciaire
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	10H00	IB 348 / IM 326 (échelon 1)
Opérateur territorial des APS	Remplacement d'agents en congés	11H00	IB 350 / IM 327 (échelon 2)
Adjoint administratif territorial	Remplacement d'agents en congés	21H00	IB 348 / IM 326 (échelon 1)

Ces explications apportées,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE CRÉER** les postes permettant de répondre à ces besoins occasionnels.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les contrats afférents à ces postes.

8.3. Contrat groupe assurance statutaire – Autorisation au CDG68 du lancement de la procédure de marché public

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Le Président expose :

- l'opportunité pour la CCVM de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Ces explications apportées,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité

DECIDE :

- **DE CHARGER** le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité

- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.
Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.
La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes y afférent.

POINT 9 – CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL

9.1. Abonnement promotionnel espace piscine/cardio/balnéo

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

En 2018 nous avons proposé une offre promotionnelle sur un mois découverte avec une entrée globale "piscine/cardio/balnéo". Nous souhaiterions réitérer ce produit commercial sur la période de février/mars à un tarif de 30€ La période de commercialisation de cette offre s'effectuerait du lundi 25 février au dimanche 3 mars.

Ces explications apportées,

Après avis de la commission Piscine en date du 5 février 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE VALIDER** le tarif promotionnel mentionné ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes formalités utiles.

9.2. Cours de préparation à la naissance

Point présenté par Norbert SCHICKEL, Président

Une activité de préparation aquatique à l'accouchement a été proposée à la Direction du Centre Nautique Intercommunal. Pour se faire, il est décidé de mettre à disposition un espace au sein du bassin pour une durée de 45 minutes, les samedis matins hors période de vacances scolaires, en même temps que les séances de bébés nageurs. Cette nouvelle activité pourrait permettre de fidéliser une clientèle de futurs jeunes parents, susceptibles d'assister aux activités pour bébés nageurs par la suite.

Il est proposé de facturer à la sage-femme intervenante la mise à disposition du bassin au tarif de 30,00 euros la séance. D'autre part, les participantes et leurs accompagnants devront s'acquitter d'une entrée au Centre Nautique au tarif réduit.

Ces explications apportées,
Après avis de la commission Piscine en date du 5 février 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ACTER** le tarif de 30,00 €uros la séance de cours de préparation à la naissance appliqué à la sage-femme.
- **D'APPLIQUER** le tarif individuel réduit aux participants à la séance.
- **D'AUTORISER** le Président à réaliser toutes formalités utiles.

POINT 10 – DIVERS

Création de la commission Politique Linguistique

Suite à l'intervention de Monsieur Thierry KRANZER, Président du Fonds International pour la Langue Alsacienne (FILAL) en séance de Conseil Communautaire le 7 novembre dernier, il a été décidé la création d'une Commission Politique Linguistique au sein de la CCVM.

Il est rappelé que la commission aura en charge de définir un plan d'action pour la promotion du bilinguisme au niveau local. Des actions telles que la nomination d'un conseiller municipal par commune chargé de la politique linguistique, la généralisation d'une signalétique bilingue, la création d'une crèche en immersion alsacien... pourraient être réfléchies...

Un appel à candidatures est lancé :

Mrs Norbert SCHICKEL, Jean-François WOLLBRETT, Pierre DISCHINGER, Blaise CARPENTER (Munster), Colm GARVEY (Munster), Michel KLINGER, Gilbert RUHLMANN, Jean-Louis FEUERSTEIN, Gabriel BURGARD, Bernard REINHEIMER, Daniel FURTH, André WEHREY, Michel BARTH (Soultzeren), Mmes Romy LOCHERT, Sonia SCHUSTER, Annick BLEICHER (Gunsbach), Béatrice MEYER (Soultzbach).

SDIS

Monsieur le Président informe les maires des difficultés liées au nouveau mode de calcul des contributions du SDIS. L'association des maires a été saisie du problème lié au montant figé des charges transférées.

Intervention - Service civique Education aux médias et à l'information

Monsieur le Président informe que deux jeunes dans le cadre d'un service civique : Monsieur Grégory Delcurie et Manon Lazarely vont intervenir au niveau de l'Espace Jeunes. Ces jeunes sont recrutés par Unis cités en partenariat avec le conseil départemental et mis à disposition des territoires. En l'occurrence, une mutualisation a été envisagée entre l'espace jeunes et la bibliothèque de Munster compte tenu des besoins proches de ces structures et de la compatibilité des profils de postes (éducation aux médias et à l'information). Les jeunes passent donc 50% de leur temps de travail à la CC et 50% à la Ville de Munster.

L'intervention de ces jeunes est prise en charge par Uniscité, la CC pourrait être amenée à verser une aide pour le transport.

Remerciant ses collègues pour les votes et la confiance témoignée, le Président annonce que la prochaine réunion aura lieu le mercredi 13 mars 2019, salle Albert Schweitzer de la Maison des Services (intervention du Fonds de Solidarité).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 35.